

## SUSPENSION DE LA COTATION DES TITRES « CEREALIS »

A la demande du Conseil du Marché Financier et suite à la publication de l'avis d'ouverture de l'OPA sur les actions de la société « CEREALIS», la cotation des titres «**CEREALIS**» sera suspendue durant les séances de bourse des **15 et 16 novembre 2022** et reprendra à partir du **17 novembre 2022**.